

ARIANNE PHOSPHATE INC.

RAPPORT DE GESTION

Troisième trimestre 2019

Période close le 30 septembre 2019



TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	3
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	3
FAITS SAILLANTS.....	4
OBJECTIFS	4
REVUE OPÉRATIONNELLE	5
TENDANCE DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE	11
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	11
ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE	12
TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ.....	13
FINANCEMENT	14
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	15
FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2019.....	15
FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2019.....	15
OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS.....	16
ARRANGEMENTS HORS-BILAN.....	16
OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS.....	17
APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES..	17
INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL.....	18
INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION	18

Ce rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des activités d'Arianne Phosphate Inc. (« Arianne » ou la « Société ») pour la période close le 30 septembre 2019. Le présent rapport de gestion, préparé en conformité avec le Règlement 51-102A1, approuvé par le conseil d'administration et daté du 26 novembre 2019, doit être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019 (les « états financiers »).

Les conventions comptables utilisées dans les états financiers sont conformes à celles appliquées dans les états financiers annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et, au besoin, à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour la période de trois mois close le 30 septembre 2019. Les états financiers devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés et vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, qui ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB.

Tous les montants présentés dans le rapport de gestion sont en dollars canadiens (\$ CA), sauf indication contraire.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés que contient le présent rapport de gestion portent sur nos intentions, nos attentes et nos plans actuels et futurs, nos résultats, notre degré d'activité, notre performance, nos objectifs, nos réalisations ou tout autre événement ou fait nouveau à venir et constituent des énoncés prospectifs. Les termes « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « prévoir », « tendances », « indications », « croire », « estimés », « probables » ou « éventuels », ou des variantes de ces termes ou d'autres termes similaires, visent à signaler des énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, les énoncés prospectifs spécifiques incluent, sans toutefois s'y limiter, ceux portant sur l'évolution générale des activités, le début éventuel de la production commerciale et la situation de trésorerie de la Société. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les plus récentes informations mises à notre disposition ainsi que sur des estimations et hypothèses qui concernent, entre autres choses, la conjoncture économique et l'industrie minière en général et que nous avons formulées à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et de l'évolution prévue dans l'avenir, ainsi que d'autres facteurs que nous croyons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Bien qu'ils soient raisonnables, ces énoncés comportent certains éléments de risque et d'incertitude, connus et inconnus et, par conséquent, les résultats réels et les événements futurs pourraient être très différents de ce qui est prévu dans ces énoncés.

Arianne s'engage à respecter l'ensemble des lois, réglementations et permis relatifs aux questions environnementales et sociales dans le pays hôte concerné sur tous les aspects importants.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Arianne est une compagnie se concentrant sur le développement du projet de phosphate du Lac à Paul (Lac à Paul) situé au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec. Les actions de la compagnie sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole DAN, à la bourse de Francfort sous le symbole JE9N et à la bourse américaine Over-the Counter (« OTC ») sous le symbole DRRSF. Le siège social de la Société est situé au 393, rue Racine est, bureau 200, Chicoutimi, Québec, Canada G7H 1T2.

FAITS SAILLANTS

- En octobre 2019, Arianne a annoncé qu'elle avait reçu les résultats d'une étude portant sur une installation de fabrication d'acide phosphorique. Le concentré de phosphate igné d'Arianne a extrêmement bien réagi au cours du processus et était capable de produire un acide phosphorique de qualité titrant à 60% en P₂O₅ (« MGA ») contrairement au MGA habituellement vendu sur le marché de 52%. En outre, en raison de la haute qualité du concentré de phosphate d'Arianne, le sous-produit de gypse produit au cours du processus de production d'acide pourrait avoir une valeur commerciale, par opposition aux produits contaminés typiquement générés par l'utilisation de sources traditionnelles de phosphate sédimentaire.
- En octobre 2019, la Société annonce qu'elle prolonge un prêt de 4.1 millions de dollars avec divers tiers prêteurs (le « prêt »). Le prêt prolongé s'élève à 4 100 000 \$ et portera échéance le 28 septembre 2021. Ce prêt continuera de porter intérêt à un taux de 8% payé sur une base semi-annuelle. Dans le cadre de l'extension du prêt, la Société a émis 7 453 800 bons de souscription non transférables. Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix de 0,55\$ par action pour une période de 2 ans prenant fin le 28 septembre 2021.
- En août 2019, Arianne a conclu un financement par voie de placement privé pour un produit brut de 691 050\$. Selon les conditions du placement, la Société a émis 1 256 455 unités au prix de 0,55\$ l'unité. Chaque unité est formée d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,75 \$ l'action, jusqu'au 21 août 2021.
- En juillet 2019, la Société a annoncé que ses efforts en matière de logistique de transport ont considérablement progressé et profiteront à l'ensemble du projet et à sa rentabilité. Arianne et ses partenaires ont mis au point une conception qui permettra de réduire le poids des camions de transport et d'accroître la charge. Une fois intégré, cela se traduira par moins de camions sur la route, ce qui augmentera la sécurité et réduira l'impact global sur l'environnement. De plus, cette conception générera des économies d'échelle, ce qui diminuera le coût du transport du concentré de phosphate d'Arianne jusqu'au port et générera une économie globale dans le projet.
- En juillet 2019, Arianne a annoncé que M. Raphael Gaudreault, se joindra à l'équipe. Raphael occupera le poste de directeur du secteur minier auprès d'Arianne après avoir récemment occupé le poste de directeur de la planification et de la performance minière chez Arcelor.

OBJECTIFS

À court terme, les objectifs stratégiques qui guident la gestion ainsi que les administrateurs de la Société peuvent être résumés comme suit:

- Sécuriser un financement pour la construction et le développement du projet du Lac à Paul (En cours).
- Continuer d'optimiser son projet du Lac à Paul en réduisant les coûts d'opération et de production ainsi que les dépenses en capital (En cours);

- Signer une Entente sur les répercussions et les avantages avec les Premières Nations (En cours);

À moyen terme, l'objectif de la Société reste de construire une mine de phosphate rentable qui va générer des retombées économiques et des avantages pour nos actionnaires ainsi que les parties prenantes dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean et du Québec.

REVUE OPÉRATIONNELLE

Entente formelle

En septembre et décembre 2018, la Société a annoncé sa première entente formelle pour la vente de son concentré d'apatite. En vertu de cette entente à long terme, le client s'engage à acheter d'Arianne son concentré de phosphate de haute qualité, lequel sera acheminé à ses installations pour être transformé en divers produits phosphatés. Cet accord prévoit également un mécanisme permettant de le prolonger au-delà des termes initiaux ainsi qu'une tarification qui tient compte de la haute qualité du concentré d'Arianne. La compagnie mène actuellement des discussions et des négociations avec d'autres clients potentiels.

Contrat de commercialisation

En mars 2019, Arianne a signé un contrat de commercialisation avec la Compagnie Indo-Française de Commerce («CIFC») afin de vendre et commercialiser le concentré de phosphate de haute pureté et de faible teneur en contaminants d'Arianne sur le marché indien. Basé à New Delhi, en Inde, Compagnie Indo Française de Commerce Pvt. Ltd. est une société privée. L'activité de CIFC comprend la négociation, la vente, la commercialisation et l'approvisionnement en matières premières pour l'Inde, notamment des engrais, des produits chimiques agricoles et des produits alimentaires pour animaux

Production d'acide phosphorique

En juin 2017, la Société a signé un protocole d'entente avec un important producteur mondial d'acide sulfurique afin d'explorer la possibilité de mettre en place, en aval aux opérations déjà existantes de ce producteur, une usine qui produirait de l'acide phosphorique. Le protocole d'entente permettra aux deux sociétés de mettre en commun leurs connaissances respectives du marché et de déterminer la meilleure façon de faire avancer le partenariat. Les coûts, la logistique et les marchés visés continueront d'être analysés afin de maximiser le plein potentiel du partenariat. La capacité, le produit final et l'emplacement seront étudiés de manière à mieux évaluer la faisabilité et les décisions concernant ce partenariat seront effectuées à partir de cette analyse. À la suite de ces études, Arianne un modèle économique préliminaire a été construit et un examen plus approfondi avec le partenaire potentiel est en cours.

En août 2018, la société continue d'approfondir son évaluation interne pour l'implantation d'une installation d'acide phosphorique en aval de ses activités. Dans cette optique la Société a conclu un protocole d'entente pour l'approvisionnement d'acide sulfurique.

Mis à part l'approvisionnement en phosphate, l'usine d'acide phosphorique se doit également d'avoir un approvisionnement fiable et suffisant en acide sulfurique pouvant être fourni de manière constante, et ce en temps opportun. C'est sur cette base qu'Arianne a conclu ce protocole d'entente avec l'un des plus grands distributeurs d'acide sulfurique au monde. Cet accord permettra à la Société de s'associer à un joueur majeur de l'industrie qui pourra conseiller Arianne sur les tendances de l'acide sulfurique en matière de prix, de logistique, d'offre et de demande de l'industrie; tous des aspects nécessaires pour déterminer la viabilité du projet.

En août 2018, la société a annoncé qu'elle a conclu un partenariat avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin d'approfondir les études concernant la construction d'une usine d'acide phosphorique à Belledune, Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement, par l'entremise d'Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB), contribuera financièrement au coût d'une étude de pré faisabilité qui est la prochaine étape pour Arianne, dans son évaluation pour une usine de seconde transformation.

Au cours du deuxième trimestre de 2019, la compagnie a livré des échantillons de sa roche phosphatée du lac à Paul afin de commencer les travaux d'essais métallurgiques qui constituent la base de l'étude de pré faisabilité. Des consultants ont également été engagés et attendent les résultats des travaux d'essai pour mettre au point le premier organigramme de la centrale.

Au deuxième trimestre 2019, une réunion de lancement s'est tenue à Belledune, au Nouveau-Brunswick (NB), avec les parties prenantes locales et les consultants. Nous avons reçu des indications positives sur la qualité de l'acide produit. De plus, des discussions initiales ont eu lieu avec les principaux intervenants, y compris des groupes des Premières nations. Le rapport final est attendu pour le troisième trimestre de 2019 ou le début du quatrième trimestre de 2020.

En octobre 2019, Arianne a annoncé qu'elle avait reçu les résultats d'une étude portant sur une installation de fabrication d'acide phosphorique. Le concentré de phosphate igné d'Arianne a extrêmement bien réagi au cours du processus et était capable de produire un acide phosphorique de qualité titrant à 60% en P_2O_5 (« MGA ») contrairement au MGA habituellement vendu sur le marché de 52%. Il devrait donc pouvoir être dégager une marge plus élevée lors de la vente. En outre, en raison de la haute qualité du concentré de phosphate d'Arianne, le sous-produit de gypse produit au cours du processus de production d'acide pourrait avoir une valeur commerciale, par opposition aux produits contaminés typiquement générés par l'utilisation de sources traditionnelles de phosphate sédimentaire. Ces tests devraient maintenant nous permettre de poursuivre les discussions avec plusieurs groupes qui se sont montrés intéressés par les possibilités d'une installation de production d'acide phosphorique. Avec le bon partenaire, l'installation pourrait présenter de nombreux avantages. Le contrôle de sa propre source de roche phosphatée procurerait un avantage économique certain tout en permettant une sécurité d'approvisionnement accrue. En outre, cela fournirait également un acheteur pour environ 40% de notre propre production minière.

Potentiel de croissance

En raison d'activités d'exploration supplémentaires complétées en 2014, Arianne a été en mesure d'identifier des nouvelles ressources mesurées et indiquées ⁽¹⁾ de 12,5 millions de tonnes à 6,31 % P_2O_5 (teneur de coupure à 4,0 % P_2O_5) sur l'Extension Est de la Zone Paul. De plus, une nouvelle estimation des ressources, suite à la mise à jour du modèle géologique de la Zone Paul et de son extension ouest, équivaut maintenant à 690 millions de tonnes à 7,18% P_2O_5 (teneur de coupure à 4,0 % P_2O_5) dans la catégorie mesurées et indiquées ⁽¹⁾. Au total, la mise à jour de l'estimation des ressources d'Arianne de 2015 montre maintenant des ressources mesurées et indiquées ⁽¹⁾ de 703 Mt à 7,16% de P_2O_5 avec une teneur de coupure à 4.0% P_2O_5 . La Zone Paul et ses deux extensions sont toujours ouvertes sur les côtés est et ouest ainsi qu'en profondeur.

Autres zones minéralisées en apatite

Cinq autres dépôts avec des ressources ont été identifiés sur les titres miniers d'Arianne. La zone Manouane contient des ressources mesurées et indiquées⁽¹⁾ estimées à 164 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 5,88% P₂O₅ (teneur de coupure à 2,43% P₂O₅). La zone 2 contient des ressources présumées ⁽¹⁾ estimées à 64 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 4,55% P₂O₅ (teneur de coupure à 2,43% P₂O₅). La zone Nicole contient des ressources présumées ⁽¹⁾ estimées à 78 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 5,34% P₂O₅ (teneur de coupure à 3,5% P₂O₅). La zone Traverse contient des ressources présumées ⁽¹⁾ estimées à 17 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 5,98% P₂O₅ (teneur de coupure à 3,5% P₂O₅). Finalement, la zone TraMan Sud contient des ressources présumées ⁽¹⁾ estimées à 146 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 5,30% P₂O₅ (teneur de coupure à 3,5% P₂O₅).

De nombreuses autres zones minéralisées en apatite ont été identifiées sur le projet du Lac à Paul (MiniPaul, Lucie, Lise, Naja, TraMan Nord et Turc). Des forages au diamant ont été effectués sur certaines de ces zones (i.e., Lucie, Lise, et Naja) et ont démontré un excellent potentiel.

Infrastructures

Le projet est situé à 240 km au nord de la région du Saguenay–Lac-St-Jean, au Québec (Canada). Cette région diversifiée possède une bonne infrastructure et une base industrielle avec un bassin d'emploi de haute qualité. Les infrastructures existantes à proximité du projet comprennent une centrale hydroélectrique d'une capacité suffisante à l'alimentation du projet, un bon réseau routier et un accès à l'eau profonde.

Le projet du Lac à Paul sera alimenté par 129MW d'électricité fournis par Hydro-Québec, à partir du système électrique de Rio Tinto Alcan de la centrale de Chute-des-Passes, située à 40 km du projet. Une sous-station réductrice de tension, de 345 kV à 161 kV, sera construite à Chute-des-Passes. Cette nouvelle sous-station fournira l'électricité à partir d'une ligne de transmission de 161 kV.

En mai 2019, la Société a reçu le certificat d'autorisation permettant la construction de la ligne électrique de 161 kV de 46 km et l'extension de la sous-station du barrage de Chute-des-passes.

D'intérêt pour Arianne, dans le Plan économique du Québec 2016-2017, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une mesure visant à favoriser les investissements pour les entreprises facturées au tarif industriel grande puissance (tarif « L »). L'aide versée sous forme de réduction des coûts d'électricité permettra un remboursement pouvant atteindre jusqu'à 50 % du coût des investissements admissibles des entreprises, soit :

- 40 % des investissements admissibles réalisés;
- 10 % additionnel pour une réduction de 20 % de l'intensité d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Cette aide correspondra à une réduction maximale de 20 % de la facture d'électricité pour une durée maximale de quatre ans par projet.

⁽¹⁾ Mise en garde: Les ressources minérales présentées ici ne sont pas des réserves minérales, car elles n'ont pas été démontrées par une étude de viabilité économique. Des travaux additionnels sont nécessaires afin de convertir ces ressources minérales en réserves minérales. Il n'est pas certain que de futurs travaux d'exploration résultent à catégoriser les ressources présumées en ressources indiquées ou mesurées.

Arianne est en pourparlers avec le gouvernement provincial afin d'obtenir une réduction du coût d'énergie pendant les 4 premières années d'opération.

Transport du concentré phosphaté

Le concentré phosphaté sera transporté par camion à partir du site de la mine, vers les chemins forestiers déjà existants, jusqu'à un centre de transbordement localisé près de la rive nord de la rivière Saguenay. Les différentes études réalisées ont mené, en juin 2014, à la sélection et la présentation d'un scénario utilisant les chemins forestiers R-253 et R-200 sur les Monts-Valin et situant le terminal maritime sur la rive nord de la rivière Saguenay à Sainte-Rose-du-Nord.

En lien avec le décret du gouvernement du Québec, reçu le 22 décembre 2015, Arianne travaille sur le tracé de la route avec les différentes parties prenantes afin d'optimiser celui-ci et de réduire son impact social.

Arianne a signé en 2017 un protocole d'entente avec le Groupe Alfred Boivin (GAB) concernant le transport du concentré de phosphate de haute pureté. Ce protocole d'entente prévoit un volet de recherche et développement pour la sélection du camion et la création de la remorque.

Arianne Phosphate travaille présentement avec Alcoa Innovation et le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) afin d'intégrer l'aluminium dans le concept de remorque pour le transport de concentré d'apatite entre le site minier et le futur site portuaire à Sainte-Rose-du-Nord. Ces recherches ont pour but d'alléger les remorques et par le fait même, augmenter la charge utile du groupe camion-remorque sans augmenter sa masse totale.

Le projet de recherche se divise en deux objectifs :

1. Déterminer des propriétés du concentré d'apatite à transporter, afin d'améliorer les connaissances pour la conception de la remorque.
 - a. La densité calorifique;
 - b. La conductivité thermique;
 - c. Le taux d'absorption d'humidité du concentré lors du transport;
 - d. Quantifier l'usure des revêtements de la benne par frottement (abrasivité).
2. Obtenir trois concepts de benne pour connaître la faisabilité et les gains possibles de l'utilisation de l'aluminium dans les remorques.
 - a. Substitution de l'acier par l'aluminium sur une remorque initialement conçue en acier;
 - b. Conception d'une benne en aluminium avec une section de forme arrondie;
 - c. Conception d'une benne en aluminium avec une section aux lignes droites.

Métallurgie

Les essais réalisés en 2013 pour l'étude de faisabilité démontraient la possibilité de produire un concentré d'apatite contenant 38,6% de P_2O_5 avec un taux de récupération de 90%. Des tests additionnels réalisés à la demande de clients potentiels ont permis d'améliorer sensiblement la qualité du concentré, en diminuant la teneur de certains contaminants, réduisant ainsi le ratio des éléments mineurs (REM), qui passe de 0.089 à 0.030. Ces essais nous ont permis de produire plus d'une tonne de concentré ayant un teneur de 40% P_2O_5 .

En 2018, des tests supplémentaires, réalisés au COREM (consortium de recherche pour le traitement et la transformation des substances minérales) sur 145 tonnes de minerai, ont produit 23 tonnes de concentré avec une moyenne de 38,8% de P_2O_5 confirmant la capacité de produire à grande échelle.

Des protocoles d'entente bénéfiques pour le projet du Lac à Paul

L'équipe d'Arianne travaille sans relâche afin de sécuriser différents aspects de son projet. En 2019, a signé un protocole d'entente avec SINOCONST, une importante entreprise publique chinoise afin de mettre en place une entente définitive relativement au développement du projet du Lac à Paul, laquelle inclurait le financement complet du projet. Des discussions sont en cours.

Premières Nations

Les négociations avec les trois communautés des Premières Nations touchées par le projet du Lac à Paul, Pessamit, Essipit et Mashteuiatsh, ont mené à la signature, en 2015, d'une entente de coopération pour la phase d'exploration et de pré-construction du projet du Lac à Paul. Cette entente est utilisée comme cadre pour régir les relations entre Arianne et les trois communautés, conformément à nos intentions mutuelles, afin de construire une relation basée sur la coopération et le respect mutuel, dans le cadre de l'élaboration du projet du Lac à Paul. L'Entente de coopération définit également les bases de négociation dans lesquels Arianne et les trois communautés ont accepté de travailler ensemble et de maintenir des voies de communication efficaces pour soutenir les objectifs communs. La négociation de l'entente de répercussions et avantages (ERA) est en cours. Plusieurs réunions ont eu lieu.

Relations avec les communautés du Saguenay-Lac-St-Jean

Parallèlement aux travaux en cours, la Société entretient des relations soutenues avec les intervenants sociaux et politiques de la région, ainsi qu'avec les groupes ou personnes directement concernées par le projet. Les relations avec les communautés ont toujours été primordiales pour Arianne. La Société s'est engagée à maintenir une communication ouverte avec l'ensemble des communautés touchées par le projet du Lac à Paul. En 2015, conformément à la *Loi sur les mines* du gouvernement du Québec, Arianne a créé un comité de suivi composé de membres indépendants provenant de différents milieux de la communauté régionale.

Depuis le début de 2018, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les principaux acteurs politiques, économiques et sociaux concernés par le projet.

Analyse des retombées économiques

Lors de l'étude réalisée en février 2014, la firme d'experts Raymond Chabot Grant Thornton a déposé à la Société les résultats de son étude portant sur les retombées économiques de la réalisation du projet du Lac à Paul. L'analyse confirme que les retombées économiques importantes augmenteront la richesse collective en accroissant le revenu moyen des travailleurs de la région, tout en favorisant l'éclosion d'une

nouvelle grappe de sous-traitants miniers dans la région, en plus de diversifier l'économie régionale des secteurs traditionnels de la forêt et de l'aluminium.

Ce projet générera aussi l'arrivée de nouveaux résidents et d'une main-d'œuvre possédant des expertises minières, de même que des occasions pour les établissements d'enseignement de la région. Arianne collabore avec tous les acteurs concernés, incluant les communautés autochtones, afin que ce projet permette à nos collectivités de croître et de devenir encore plus concurrentielles.

En octobre 2018, la Société a annoncé son association avec le Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAX) du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Se rapportant à Développement Économique 02 (DE 02); le CMAX est un outil qui fut mis en place pour profiter au maximum des retombées des grands projets. Arianne pourra bénéficier de l'expertise régionale de ce groupe et avoir accès à l'expertise de quelque 2000 entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En juin 2019, la Société des fabricants régionaux (SFR) et la Société d'aide au développement des collectivités du Haut-Saguenay (SADC-HS) ont publié une étude indépendante sur les retombées socioéconomiques potentielles considérables des projets d'Arianne Phosphate, de Métaux BlackRock et d'Énergie Saguenay qui, conclut que leur construction multipliera par 5 le nombre de travailleurs de l'industrie de la construction régionale (durant 3,68 années), et ce, avec une rémunération de 30,6 % supérieure au niveau actuellement observé, 7 076 habitants ajouteront 2,6 % à la population régionale, dont 1 962 enfants de moins de 15 ans. Dans le même sens, la rémunération des nouveaux emplois permanents générés sera supérieure de 35,3 % à la moyenne actuellement observée dans la région.²

Port de Saguenay

Le Port de Saguenay et Arianne coopéreront dans la construction d'un terminal maritime sur la rive nord de la rivière Saguenay à la limite de Sainte-Rose-du-Nord.

Au cours du second trimestre de 2016, Port de Saguenay a soumis l'Étude d'impact environnemental (EIE) à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE). L'étude a été examinée par les experts de l'Agence durant le reste de l'année 2016. Au cours des deux premiers trimestres de 2017, la Société a répondu à la première série de questions de l'ACEE.

Ce projet a été lancé comme un complément au projet du Lac à Paul. L'objectif du projet de Port de Saguenay est de répondre aux besoins d'Arianne pour l'expédition du concentré de phosphate vers les marchés étrangers.

En octobre 2018, la Société a annoncé que son partenaire, l'Administration portuaire de Saguenay (APS) a reçu une décision favorable concernant la construction d'un terminal maritime en rive nord de la rivière Saguenay. Rendue par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, l'honorable Catherine McKenna, cette décision ouvre désormais la voie à la construction d'un terminal maritime qui permettra à Arianne d'expédier son concentré de phosphate à travers le monde.

² Groupe Performance Stratégique Inc. 2019. *Impacts des grands projets sur l'économie du Saguenay-Lac-St-Jean*. Étude préparée pour la Société des Fabricants Régionaux du Saguenay-Lac-St-Jean, La SADC du Haut Saguenay et Promotion Saguenay. Juin 2019. Format PDF. 24 p. <https://informeaffaires.com/file/4203/download?token=PcRd6DC1>

Acceptabilité sociale

En 2015, afin de minimiser et compenser l'impact du transport du concentré de phosphate pour les résidents de la Zec Martin-Valin et du Lac Neil, la Société a signé un accord avec ces parties.

TENDANCE DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE

L'exploitation de roches phosphatées en Amérique du Nord est en baisse. La dernière mine de phosphate au Canada a fermé en 2013. La demande globale pour le phosphate devrait continuer d'augmenter à moyen et long terme en raison de la croissance de la population mondiale et du changement des habitudes alimentaires vers une alimentation plus riche en protéines.

Dans ce contexte, le projet du Lac à Paul pourrait combler une partie de ce déficit et assurer une source de roches phosphatées de très bonne qualité. Le phosphate n'a pas de substitut et est un élément clé indispensable à la vie. Il permet le développement des racines et augmente la résistance des plantes à la sécheresse.

Les acheteurs de phosphate (les clients potentiels) sont préoccupés par la sécurité d'approvisionnement et s'intéressent à la situation géopolitique de la région où se trouve la mine qui pourra les approvisionner. Le projet du Lac à Paul est situé dans une région minière où l'environnement politique est stable. De plus, en raison de la législation européenne et des problèmes environnementaux récents en Amérique du Nord, il y a une prise de conscience croissante de la nature du concentré de phosphate utilisé dans la production d'engrais et d'autres applications. En raison de ces préoccupations croissantes, l'intérêt pour la roche de phosphate de pureté supérieure, comme celui d'Arianne, devrait augmenter.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Évaluation et compensation des gaz à effet de serre

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Arianne compense ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en investissant dans des projets de développement durable et d'innovation.

Les activités d'Arianne, au cours du troisième trimestre de 2019, ont entraîné l'émission de 4 tonnes d'équivalents CO₂ (Tableau 1).

Tableau 1 : GES émis par champ d'activité de la Société au cours du deuxième trimestre de 2019 (en tonnes).

	Total	Administration et transport terrain
Travaux et représentations	25,2	25,2
Pourcentage (%)	100 %	100%

Tableau 2 : Bilan des compensations d'Arianne au 30 septembre 2019

Émissions	Tonnes
1999-2010	867
2011	222
2012	963
2013	100

2014	2 070
2015	37
2016 ⁽¹⁾	207
2017 ⁽¹⁾	45
2018 ⁽¹⁾	29
2019 ⁽¹⁾	25,2
Équivalent financier	4 259
Prix/tonne CO ₂ (\$/tonne)	20.82
Montant à compenser (\$)	88 672
Montants déjà investis	\$
Global TraPs 2011	5 181
UQAC — Chaire Éco-conseil	4 240
Global TraPs 2012	3 490
Bourse de recherche 2012-2014	27 000
Carbone Boréal 2012	37
Biopierre	1 000
Totaux investis	40 948
Compensation supplémentaire à investir	43 252

- (1) Arianne Phosphate s'est engagé à compenser ses gaz à effet pour la période d'exploration. La phase d'exploration s'est terminée après avoir obtenu le décret ministériel du Gouvernement du Québec en décembre 2015. La Société continuera à quantifier et publier ses GES sans toutefois les compenser.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 septembre 2019, l'actif total de 63 383 280\$ est plus élevé que l'actif total au 31 décembre 2018 soit 56 887 529 \$. Ceci est principalement dû à une hausse des coûts de développement capitalisés et des actifs au titre de droit d'utilisation partiellement compensés par la diminution de la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Comme la Société a reclassé ses actifs de prospection et d'évaluation du Lac à Paul en tant qu'actif en développement à la fin de 2018, les coûts supplémentaires engagés dans le développement sont capitalisés. En 2019, des coûts ont été capitalisés pour : une étude de pré faisabilité pour une usine d'acide phosphorique en aval aux opérations minières, des travaux effectués avec port de Saguenay vers la construction d'un terminal maritime, des travaux de conformité environnementale requis suite à l'obtention du permis de l'Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale, des travaux sur les futures remorques afin d'intégrer de l'aluminium à la conception et la capitalisation des frais de financement et d'intérêt.

Les créiteurs et charges à payer ont diminués, passant de 2 461 280 \$ au 31 décembre 2018 à 1 304 570 \$ au 30 septembre 2019 en raison des obligations sous-jacentes ce qui a provoqué une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Ceci a été compensé par l'addition de capital généré par l'émission de capital-actions.

Les passifs courants au 30 septembre 2019, d'un montant de 28 299 008 \$, sont supérieurs à ceux du 31 décembre 2018 qui s'élevaient à 7 786 230 \$. Ceci s'explique par la reclassification de la ligne de crédit en tant que passif courant, puisqu'elle vient à échéance en juin 2020.

TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées à ses passifs financiers. Le solde de trésorerie de la Société, au 30 septembre 2019, était de 1 063 193 \$, et elle dispose d'un crédit d'impôts miniers à recevoir de 79 078 \$.

Selon les estimations de dépenses courantes pour le développement du projet, la Société prévoit qu'elle aura besoin de financement supplémentaire au cours des 12 prochains mois. Toute insuffisance de financement peut être palliée l'avenir par un certain nombre de moyens y compris, mais sans s'y limiter, par l'émission de nouveaux titres de participation, d'emprunt ou sécuriser l'apport en capital des différents partenaires potentiels. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ses sources de financement ou initiatives seront disponibles à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

Flux de trésorerie provenant de (affecté à)	Période de 3 mois close le 30 septembre 2019 \$	Période de 3 mois close le 30 septembre 2018 \$	Période de 6 mois close le 30 septembre 2019 \$	Période de 6 mois close le 30 septembre 2019 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(318 833)	453 648	(1 687 841)	(630 479)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(490 333)	(1 113 992)	(1 699 865)	(1 139 597)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	627 184	-	2 374 168	1 323 981
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(181 982)	(660 344)	(1 013 538)	(446 090)

Activités opérationnelles

Pour la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2019, les sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles totalisaient 1.7 M \$ (millions) comparées à des sorties de 0.6 M \$ pour la même période en 2018. Les raisons expliquant l'écart des activités opérationnelles pour la période de neuf mois terminant le 30 septembre est dû à une subvention à recevoir de 0.4 M \$ en 2018 et un montant important de créditeurs et charges à payer à la fin de la fin de la période. Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2019, la différence est due au timing des créditeurs et charges à payer.

Activités d'investissement

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019, la trésorerie utilisée dans les activités d'investissement s'est chiffrée à 1.7 M \$, alors que 1.1 M \$ a été payé pour la même période en 2018, ces deux montants représentent les dépenses en immobilisations corporelles. L'augmentation représente un investissement dans l'actif en développement : travaux avec Port Saguenay, étude de préfaisabilité

pour une usine d'acide phosphorique, conception des remorques avec utilisation d'aluminium, conformité environnementale avec le décret ministériel.

De plus, la Société a reçu un crédit d'impôt de 0,3 M \$ au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019, nil pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018. Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2019, 0,5 M \$ en activités d'investissement, ce montant est net d'une subvention reçue pour l'étude de pré faisabilité d'une usine d'acide phosphorique et de la R&D pour les remorques s'élevant à 0,07 M \$. L'écart pour les périodes de trois mois est en grande partie imputable au calendrier des activités.

Activités de financement

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, 2.2 M \$ en entrées de trésorerie ont été générés l'émission d'actions provenant d'un placement privé et l'exercice de bons de souscription. Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2019, les entrées de trésorerie générées par l'émission d'actions représentent \$0.7M. Tandis que, pour la période close le 30 septembre 2018, 1.4 M ont été reçus par l'émission d'actions provenant d'un placement privé, compensé par des frais d'émission d'action de 0.1 M \$.

FINANCEMENT

Financement

En août 2019, Arianne a conclu un financement par voie de placement privé pour un produit brut de 691 050\$. Selon les conditions du placement, la Société a émis 1 256 455 unités au prix de 0,55\$ l'unité. Chaque unité est formée d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,75 \$ l'action, jusqu'au 21 août 2021.

En mai 2019, la Société a annoncé que le gouvernement du Québec procède à un investissement d'un montant de 1 500 000 \$ par voie de placement privé en équité. Selon les modalités du placement, le gouvernement du Québec souscrit 3 671 970 actions ordinaires de la Société au prix de 0,4085 \$ par action; ce prix représente le prix moyen pondéré en fonction du volume sur les 5 jours précédant la clôture du financement. Tous les titres émis au terme du placement sont assujettis à une période de détention prévue par la réglementation applicable de quatre mois et un jour qui prend fin le 6 septembre 2019.

Fonds de roulement

Au 30 septembre 2019, le fonds de roulement négatif est de 26 985 849 \$ comparé à un fonds de roulement négatif de 5 248 360 \$ au 31 décembre 2018. Le fond de roulement est demeuré stable suite au placement privé en équité et à l'exercice de bons de souscription compensé par l'investissement dans l'actif en développement.

La direction estime que le fonds de roulement à la fin du troisième trimestre de 2019 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations de la Société et aux dépenses prévues jusqu'au 30 septembre 2020. Pour ces raisons, il existe un doute quant à la capacité de la Société à remplir ses obligations à leur échéance et, par conséquent, quant à la pertinence de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. La Société devra obtenir du financement pour 2019. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les états financiers consolidés.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	31 décembre 2017 \$	31 mars 2018 \$	30 juin 2018 \$	30 septembre 2018 \$	31 décembre 2018 \$	31 Mars 2019 \$	30 juin 2019 \$	30 septembre 2019 \$
Gain net (perte)	(1 037 546)	(696 480)	(206 900)	(531 642)	(495 064)	(631 282)	(641,842)	(429 177)
Perte par action de base et diluée	(0.01)	(0.01)	(0.01)	(0.01)	(0.01)	(0.01)	(0.01)	(0.01)

Pour chaque trimestre des exercices 2017, 2018 et 2019, les informations contenues dans le sommaire des résultats trimestriels sont présentées conformément aux IFRS. Les montants de ce tableau sont présentés en dollars canadiens, également la devise fonctionnelle de la Société.

La diminution d'une année à l'autre de la perte nette est attribuable à une série de mesures prises par la Société afin de réduire ses dépenses et de se concentrer principalement sur les activités en lien avec l'obtention des permis et sur l'obtention de financement, lesquelles nécessitaient moins de fonds de roulement.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2019

La perte nette pour la période de trois mois close le 30 septembre 2019 est de 429 177 \$ comparée à une perte nette de 531 642 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018. L'écart entre ces deux trimestres s'explique par la diminution des salaires et avantages sociaux, des honoraires professionnels, des consultants, de gestion et des frais de communication dû par la diminution du nombre d'employés et des activités opérationnelles.

La perte opérationnelle en 2019 de 398 626 \$ est inférieure comparée à celle de la même période de 2018 soit 504 891 \$. Cela est principalement dû à la réduction des dépenses tel que mentionné ci-haut.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2019

La perte nette pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 est de 1 683 288 \$ comparée à une perte nette de 1 435 021 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018. La perte opérationnelle en 2019 de 1 633 157 \$ est supérieure comparée à celle de la même période de 2018 soit 1 197 119 \$. Les raisons de cette augmentation entre ces périodes sont les mêmes que mentionné ci-haut. La différence entre les périodes est principalement due à la réception d'une subvention du gouvernement de 428 170 \$ reçu au cours des périodes comparatives, ce qui a réduit la perte nette et la perte opérationnelle. Ceci est partiellement compensé par la diminution du nombre d'employés et des activités opérationnelles.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les transactions suivantes se sont produites au cours de la période close le 30 septembre 2019 et le 30 septembre 2018.

	2019 \$	2018 \$
Transactions avec les administrateurs et hauts dirigeants ⁽¹⁾		
Rémunération à base d'actions	57 135	42 721
Honoraires de gestion	<u>213 333</u>	<u>142 500</u>
	270 468	185 221
Salaires et charges sociales ⁽²⁾	217 835	295 503
	488 303	480 724
Solde inclus dans les créiteurs et charges à payer	29 166	-

(1) La direction principale est composée du chef de la direction, du chef des finances, du chef des opérations, du vice-président exploration et relations avec les Premières nations et président exécutif du conseil d'administration.

(2) Les salaires et les avantages sociaux inscrits à l'actif de prospection et d'évaluation s'élèvent à 151 422 \$ (168 697 \$ pour la période close le 30 septembre 2018).

La Société a conclu des contrats d'emploi et de gestion avec ses principaux dirigeants dont la rémunération annuelle estimative s'élève à 600 000 \$. Ces contrats sont renouvelables annuellement. Les contrats conclus avec les principaux dirigeants de la Société renferment des dispositions qui s'appliquent en cas de licenciement sans motif valable ou de changement de contrôle. Si tous les membres de l'équipe de direction avaient été licenciés sans motif valable le 30 septembre 2019, la Société aurait dû verser une somme totale de 600 000 \$ à titre d'indemnités de départ. Si un changement de contrôle avait eu lieu le 30 septembre 2019, les indemnités de départ se seraient élevées à 1 050 000 \$ (en supposant que le départ ait fait suite à un changement de contrôle et que chacun des membres de l'équipe de direction ait choisi de recevoir ces indemnités). Si les actifs de la société avaient été vendus à une « entité sans lien de dépendance » le 30 septembre 2019, les montants totaux payables à l'équipe de direction au titre de la rupture auraient totalisé 1 300 000 \$ (en supposant qu'ils soient partis après un changement de contrôle et que chacun nommé Exécutif ait opté pour recevoir cette compensation).

À la suite de la nomination de Brian Ostroff en tant qu'administrateur de la Société le 4 juin 2014, Windermere est considérée comme une partie liée parce qu'elle exerce une influence notable sur la Société par sa représentation au conseil d'administration. Tous les accords et transactions avec Windermere sont déjà divulgués dans ces états financiers et ne sont donc pas décrits dans cette note.

Ocean Partners est également considéré comme une partie liée, car un administrateur de la Société est l'un de ses directeurs généraux. Tous les accords et transactions avec Ocean Partners sont déjà divulgués dans ces états financiers et ne sont donc pas décrits dans cette note.

ARRANGEMENTS HORS-BILAN

À la date du présent rapport de gestion, la Société n'a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir un effet actuel ou futur sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société, y compris, et sans limitation, des considérations telles que la liquidité et les ressources en capital.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- a) La Société a accordé au prêteur de la ligne de crédit d'août 2012 une redevance de 1\$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 6 millions \$. En juillet 2013, la Société a également accordé au prêteur de la deuxième ligne de crédit une redevance de 0,25 \$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 1,5 million de dollars. Cette redevance devra être rachetée par la Société pour le même montant en cas de changement de contrôle dans le cadre duquel au moins 90 % des actions émises et en circulation de la Société sont acquises, achetées ou détenues par un tiers, soit par une offre publique d'achat ou toute autre transaction avec le même résultat. La Société a également accordé aux autres parties une redevance de 2,25% sur le rendement net de la fonderie. La redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 2,5 millions de dollars.
- b) La Société a octroyé des contrats en relation avec le développement du projet du Lac à Paul pour un total de 116 412 \$. Ces contrats n'ont pas de date de terminaison et les décaissements seront effectués en conformité avec les étapes des projets.
- c) Les paiements minimums futurs de location de la Société pour le loyer du bureau de Chicoutimi et la location du camp du Lac à Paul sont les suivants :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Après 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
30 septembre 2019	120 239	-	-	120 239

Voici les échéances contractuelles des passifs financiers y compris les intérêts le cas échéant au 30 septembre 2019 :

	Valeur	Flux de			Plus de 24
	comptable	trésorerie	0 à 12 mois	12 à 24 mois	mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	1 304 570	1 304 570	1 304 570	-	-
Prêt	5 299 725	5 299 725	1 611 610	3 688 115	-
Lignes de crédit	25 382 828	28 942 258	28 942 258	-	-

APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS, exigent que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Un résumé des principales conventions comptables est présenté à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de neuf mois closes le

30 septembre 2019, et un résumé des estimations et jugements comptables déterminants est présenté à la note 4 des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL

Les instruments financiers, les risques financiers et de la gestion du capital de la Société sont présentés et décrits dans les états financiers intermédiaires consolidés résumés pour la période close le 30 septembre 2019.

INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 26 novembre 2019, 111 458 250 actions ordinaires sont émises et en circulation. De plus, il y a 6 859 500 options d'achat d'actions, 35 959 181 bons de souscription et 353 140 options octroyées aux courtiers en circulation.

(s) Jean-Sébastien David
Jean-Sébastien David
Chef des opérations (COO)

(s) Andrew Malashewsky
Andrew Malashewsky
Chef de la direction financière (CFO)

Conseil d'administration et dirigeants

Dominique Bouchard, Président exécutif du conseil d'administration

Brian Ostroff, Administrateur et Chef de la direction

Jim Cowley, Administrateur

Steven L. Pinney, Administrateur

Siva J. Pillay, Administrateur

Marco Gagnon, Administrateur

Claude Lafleur, Administrateur

Jean Fontaine, Administrateur

Jean-Sébastien David, Chef des opérations

Andrew Malashewsky, Chef des finances

Symboles boursiers

DAN : TSX-V (Canada)

JE9N : FSE (Allemagne)

DRRSF : OTC (USA)

Siège social

393, rue Racine Est, suite 200

Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Tél. : (418) 549-7316

Fax : (418) 549-5750

Courriel : info@arianne-inc.com